Nìedertràuiwàcher Zittung

Le Journal de Traubach-le-Bas

Juin 2014 : N°1

C'est avec un immense plaisir que nous vous proposons aujourd'hui notre première édition du « Nìedertràuiwàcher Zittung». Nous prévoyons 3 éditions par année ainsi que le bulletin communal en fin d'année pour vous informer et nous remémorer tous les souvenirs.

Ce journal se veut avant tout informatif, n'hésitez pas à nous transmettre vos « nouvelles » et idées.

Certains d'entre vous diront : « Mais pourquoi revenir au papier ? » et bien tout simplement, « non, tout le monde ne maitrise pas INTERNET » et quoi de plus normal que d'informer toute la population de notre village sans exception.

Mais pour ceux qui cherchent plus d'informations, n'oubliez pas notre site, régulièrement mis à jour : **www.traubach-le-bas.fr**

Nous tenons à vous remercier de la confiance que vous nous avez témoignée lors des dernières élections municipales. La nouvelle équipe est en place et elle a à cœur de tenir ses engagements.

Bientôt la saison estivale, et avec elle, son lot de repos, de voyages, de fêtes. Profitez-en bien, faites-vous plaisir….. vive les vacances !

Jean-Claude BISCHOFF le Maire
Et toute l'Equipe Municipale

La Mairie en vacances

A l'occasion des congés d'été, la mairie sera fermée du lundi 11 août au vendredi 22 août inclus.
En cas d'urgence, vous pourrez joindre le maire ou un adjoint.

Rappel : Les bacs à fleurs communaux viennent d'être aménagés, merci aux habitants qui en ont devant leur maison d'avoir la gentillesse de les arroser. N'hésitez pas à nous faire savoir si vous ne pouvez ou ne voulez plus vous en occuper, nous ferons le nécessaire.

Entretien des trottoirs : Le balayage des trottoirs et caniveaux sont des charges incombant au propriétaire, à son représentant ou à son locataire. Chacun est tenu de balayer le trottoir (si celui-ci est goudronné) et son caniveau dans toute sa largeur et sur toute sa longueur au-devant de leurs immeubles bâtis ou non bâtis.

Divagation des chiens : Arrêté municipal N49-2012

Les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique pour des raisons évidentes de sécurité, mais aussi pour qu'ils n'aillent pas faire leurs besoins dans des propriétés privées ou sur les trottoirs. En cas d'accident la responsabilité du propriétaire sera engagée. Rappelons également que les propriétaires de chiens sont **responsables des aboiements intempestifs** de leur compagnon à quatre pattes.
La détention de chiens de 1° et 2° catégorie est particulièrement règlementée et doit faire l'objet, sous peine de sanction, d'une déclaration en mairie.

Bruit de voisinage :

Arrêté municipal N°48-2012 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage

Par respect pour le voisinage, **veuillez respecter les horaires de l'arrêté** et ne pas tondre après les horaires définis, ainsi que les dimanches et jours fériés.

- Au printemps et en été :
Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 13h à 19h30
Le samedi de 9h à 12h et de 13h à 18h

MERCI

Et si jamais vous deviez, pour une multitude de raisons, causer du bruit le dimanche ou en soirée (travaux exceptionnels, fêtes de famille, musique.....), anticipez, prévenez et accordez-vous avec votre voisinage ! Faites preuve de courtoisie.

BRIGADE VERTE : Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin

Les gardes sont chargés de la surveillance de la faune, de la flore et des zones protégées. Ils sont également la Police du Maire.
En cas d'urgence type pollution, nuisance importante, situation dangereuse ou de détresse, ainsi que flagrant délit, animaux agressifs et faute de pouvoir contacter rapidement vos élus, vous pouvez joindre directement la permanence de la **Brigade Verte** au **03 89 74 84 04.**

V comme Vigilance Vacances

Période estivale synonyme de départ en vacances, pensez-y : signalez votre départ à la gendarmerie.
Faites prendre votre courrier, faites envoyer votre journal sur votre lieu de vacances.
Si vous voyez un véhicule « suspect », prenez son numéro et signalez-le à la gendarmerie.

V comme Vigilance Canicule

L'été et ses fortes chaleurs, soyez vigilants, pensez à vous hydrater, vous, vos enfants, et gardez un œil sur les personnes les plus vulnérables. Gardez le contact avec vos voisins, surtout les personnes seules, âgées ou souffrantes. Un petit geste, même simple ne coûte rien et apporte beaucoup.
L'article L121-6-1 du code de l'action sociale et des familles nous astreint à mettre en place un registre nominatif. Sachez qu'il est possible de vous informer ou de vous y faire inscrire. Adressez-vous à la mairie ou, auprès de Danièle Fernandez Tél. : 06.79.41.75.07 qui se fera un plaisir de vous renseigner sur la marche à suivre.

Fête Tricolore

Nous vous rappelons également que nos associations organisent la Fête Tricolore avec feu d'artifice le samedi 12 juillet 2014

Rythmes scolaires

Les nouveaux rythmes scolaires sont en place depuis la rentrée de septembre 2013. Les T.A.P., ou Temps d'Activités Périscolaires, avec le concours de la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace, seront en place pour la rentrée de septembre 2014. Pour toute information complémentaire adressez-vous au Syndicat Scolaire ayant son siège à la mairie de Traubach-le-Bas, ou naviguez sur le site internet de la commune où vous trouverez tous les informations sur nos écoles (horaires de classes, horaires de bus, restauration, périscolaire, …).

Opération brioches

La vente de brioches au profit de l'IME de Dannemarie aura lieu entre le 18 et le 21 septembre 2014.

Merci pour votre accueil et votre générosité.

Bonnes Vacances

Le Maire, les adjoints, les Conseillers Municipaux, les secrétaires,
Vous souhaitent de très belles vacances

Heures d'ouverture de la Maire
Lundi de 10h00 à 12h00
Mardi de 16h00 à 18h00
Vendredi de 16h00 à 18h00

Tél : 03 89 25 09 04
Fax : 03 89 07 20 21
Email : mairietraubachlebas@wanadoo.fr
Site Internet : **www.traubach-le-bas.fr**